

Le label « Don en Confiance » renouvelé pour trois ans à la Société de Saint-Vincent-de-Paul

La Commission d'agrément du Don en Confiance a renouvelé son label à la Société de Saint-Vincent-de-Paul pour trois années, jusqu'en juin 2021.

En mai 2015, la Société de Saint-Vincent-de-Paul obtenait pour la première fois le label « Don en Confiance », qui certifie la gestion rigoureuse et en transparence des associations d'intérêt général faisant appel à la générosité publique.



Trois ans plus tard, le label est renouvelé, témoignant du respect par la Société de Saint-Vincent-de-Paul des quatre grands principes de la Charte de déontologie du Don en Confiance :

- Respect du donateur ;
- Transparence ;
- Recherche d'efficacité ;
- Probité et désintéressement.

« Ce renouvellement nous réjouit parce qu'il récompense les grands efforts que nous avons accomplis pour satisfaire les demandes faites par la Commission du Don en Confiance lors de notre labellisation le 25 mai 2015. Il nous encourage à poursuivre notre travail pour assurer à nos donateurs une utilisation efficace et juste de leurs dons. » se félicitent Catherine Fier, Trésorière et Sophie Rougnon, directrice administrative et financière de la SSVP.

À propos de la SSVP

Les bénévoles de la Société de Saint-Vincent-de-Paul accompagnent tout au long de l'année les personnes invisibles de notre société, là où elles vivent, à leur domicile, en maison de retraite, en prison, dans la rue. Ils tissent dans la durée des relations de confiance qui redonnent dignité et joie de vivre.

Fondée il y a près de 200 ans par Frédéric Ozanam, la Société de Saint-Vincent-de-Paul est une association catholique à vocation caritative, reconnue d'utilité publique. Elle est placée sous le patronage de saint Vincent de Paul, dont la spiritualité au service des plus pauvres inspire l'action des bénévoles. L'association est présente dans 150 pays avec 800 000 bénévoles dans le monde, qui suivent une Règle commune. Elle vit essentiellement de dons.

À propos du label « Don en Confiance »

L'action du Don en Confiance se fonde sur l'élaboration de règles de déontologie contenues dans la Charte du Don en Confiance, l'octroi, sur une base volontaire, d'un label "Don en Confiance" aux organisations d'intérêt général, toutes causes confondues, et le contrôle continu et indépendant des engagements auxquels elles souscrivent. À ce jour, le Don en Confiance rassemble près de 100 organisations labellisées suivies par une centaine de contrôleurs bénévoles experts.

Contact presse

Servane Haycraft – servane.haycraft@ssvp.fr – 01.42.92.08.14

AGENCE PROFILE – Myrène Farnoux - mfarnoux@agence-profile.com - 01 56 26 72 37